



Arlon, le 5 décembre 2017

A l'attention des parents d'élèves

Madame, Monsieur, Chers parents,

Dans quelques jours, votre enfant entamera la session de Noël (horaire consultable en pdf sur le site internet de l'école: www.cardijn.be). Il s'agit d'une période très importante pour son année scolaire qu'il doit aborder le plus consciencieusement possible. Votre appui est également important car grâce à vos encouragements et aux bonnes conditions dans lesquelles il se prépare, ses chances de succès seront meilleures.

Le calendrier des examens varie suivant la classe d'inscription de votre enfant. Nous vous en présentons les principes généraux : sauf exception, les examens se déroulent en matinée selon l'horaire ci-après, applicable à partir du lundi 11 décembre:

1 ^{ère} heure	de 08h00 à 08h50	6 ^{ème} heure	pause
2 ^{ème} heure	de 08h50 à 09h40	7 ^{ème} heure	de 13h25 à 14h15
Récréation		8 ^{ème} heure	de 14h15 à 15h05
3 ^{ème} heure	de 10h00 à 10h50	9 ^{ème} heure	de 15h05 à 15h55
4 ^{ème} heure	de 10h50 à 11h40		
5 ^{ème} heure	de 11h40 à 12h25		

Durant la session, les examens se terminent à 11h40 ou 12h25 (certains élèves en épreuve intégrée ou situation d'intégration peuvent prolonger l'après-midi). Les élèves qui nous ont remis, en début d'année, l'accord signé par leurs parents sont autorisés à étudier à domicile l'après-midi.

Les examens se termineront, pour toutes les classes, le mardi 19 décembre 2017.

Les classes de 3[°] et 4[°]P n'auront pas d'examen durant cette session (sauf un jour d'épreuve intégrée pour les élèves de l'option « Vente »), des activités seront organisées les lundi 18 et mardi 19. Elles seront encadrées par les professeurs et les éducateurs. Ces activités apparaissent sur un horaire spécifique, un courrier explicatif suivra avec les détails d'organisation.

Durant toute la journée du mercredi 20 et du jeudi 21 décembre, les professeurs se réuniront en conseils de classes afin d'analyser l'évolution scolaire des élèves et de proposer, le cas échéant, une remédiation personnalisée. Durant ces journées, les élèves pourront, avec autorisation parentale, rester à domicile.

Le vendredi 22 décembre, les élèves seront pris en charge jusqu'à 10h00 par les titulaires dans le cadre d'une activité de fin de trimestre. Les bulletins seront distribués à la fin de cette activité. **Un document de rendez-vous concernant la rencontre parents-professeurs qui sera organisée le 18 janvier 2018 sera inséré dans le bulletin** (document à remettre au secrétariat pour le 9 janvier 2018).

Veuillez croire, chers Parents, à notre entier dévouement.

Luc QUIRYNEN

Directeur

p.s. Au verso, vous trouverez des extraits du règlement d'ordre intérieur concernant les examens.

Extraits du règlement

- *Toute fraude ou tentative de fraude lors d'une épreuve entraînera automatiquement la nullité de l'ensemble de l'épreuve, qui sera donc sanctionnée par la cote zéro.*
- *En cas d'absence lors d'un contrôle ou d'un examen, l'élève s'adressera au professeur concerné pour connaître les modalités de récupération. Si l'absence est injustifiée, la cote « 0 » sera automatiquement attribuée. Toute absence la veille des épreuves semestrielles ou durant ces épreuves **sera justifiée obligatoirement par un certificat médical.***
- *Toutes les heures d'étude intégrées dans l'horaire sont obligatoires.*
- *Durant les sessions semestrielles d'examens, tous les élèves peuvent être dispensés des heures d'étude situées en début et en fin de journée pour autant qu'ils soient en possession d'une autorisation signée par les parents s'ils sont mineurs. Une telle autorisation est également requise pour quitter l'Institut à la fin des examens oraux.*
- *Les élèves ne peuvent pas quitter l'établissement avant la fin officielle de leurs épreuves d'examens.*